

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 21 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 JANVIER

ELECTIONS SÉNATORIALES du 5 Janvier 1888

CANDIDATS CONSERVATEURS

M. LE GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ M. BLAVIER M. LE BARON LE GUAY Sénateurs sortants

M^r LE DUC D'AUMAË ET L'EXIL

Plusieurs journaux républicains s'occupent de la rentrée éventuelle en France de M^r le duc d'Aumale. M. Rapp, ancien membre de la Commune, ne consent à la grâce que si le Prince « retire sa lettre ». Paris, plus exigeant, demande un acte de « respect et de soumission ». Voilà des exigences étranges de la part des républicains qui ont expulsé de la présidence M. Grévy, non sans doute pour lui témoigner leur respect, et qui ont, comme M. Ch. Laurent, à diverses reprises, parlé de la « faillite morale » de la République.

À ces exigences, le Soleil répond :

« Nous avons reproduit, sans en supprimer une ligne et sans y ajouter une réflexion, l'article du Journal des Débats qui réclamait l'abrogation de la scandaleuse mesure par laquelle le duc d'Aumale a été frappé de bannissement.

« Les raisons données dans cet article auraient dû faire impression sur les républicains. En effet, on n'invoquait pas seulement la justice, dont ils se soucient peu ; on faisait appel à leur intérêt.

« Ils ne l'ont pas compris : les plus modérés d'entre eux, ceux mêmes qui ont naguère combattu la loi d'exil, comme M. Charles Laurent, rédacteur en chef de Paris, déclarent que le duc d'Aumale ne peut pas être autorisé à rentrer en France à moins

qu'il ne témoigne de son respect pour la République.

« J'ignorais que le respect de la République fût une condition imposée à un Français pour avoir le droit de vivre en France. D'autre part, je ne m'attendais pas qu'on accusât le duc d'Aumale d'avoir manqué à cette condition.

« Je ne connais, en effet, à ce grand esprit et à ce noble caractère qu'une faiblesse, une seule : et c'est précisément d'avoir toujours été trop indulgent pour la République.

« Je ne le lui reproche pas. Je trouve au contraire qu'il y a là de sa part quelque chose de généreux et de touchant.

« Ceci dit, je maintiens que l'idée de bannir tous ceux qui ne respectent pas la République, passe les limites de l'extravagance.

« Nous sommes, en France, des milliers et des centaines de milliers qui non-seulement ne respectons pas la République, mais qui la méprisons.

« Nous la méprisons, parce qu'elle est méprisable, parce qu'elle viole cyniquement la justice, parce qu'elle corrompt le pays, parce qu'elle lui communique la honteuse maladie dont elle-même est atteinte : la vénalité.

« Il faudrait donc bannir non-seulement les trois quarts des conservateurs, mais il faudrait bannir même des républicains qui ont flétri, dans leurs journaux, les turpitudes du régime actuel.

« Si vous voulez que la République soit respectée, commencez par la rendre respectable, commencez par la respecter vous-mêmes. »

EDOUARD HERVÉ.

Voici la lettre admirable à la suite de laquelle M. Grévy expulsa M^r le duc d'Aumale :

Chantilly, le 11 juillet 1886.

A Monsieur le Président de la République française,

« Monsieur le Président, Il y a trois ans, sans prétexte, sans pré-

cedent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

« J'ai gardé le silence.

« Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

« Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

« Sans tenir compte des titres conquis à la guerre, ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

« Je laisse à mes conseils le soin de défendre, par les arguments du droit, une cause qui est celle de tous les officiers.

« Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte.

« Et je reste,

« Le général Henri d'ORLÉANS, « duc d'AUMAË. »

De cette lettre, le Prince ne pourrait sans se déshonorer retirer le moindre mot.

Madame la Comtesse de Paris, se rendant en Espagne avec ses enfants pour rejoindre son mari, est arrivée dimanche soir à Paris, à six heures, venant d'Angleterre, par Boulogne.

Elle est descendue chez son beau-frère, le duc de Chartres. Elle y a passé la journée d'hier lundi et n'a reçu personne.

Elle a dû partir hier soir pour l'Espagne par le train de huit heures vingt minutes.

S. A. R. le duc de Chartres a passé la journée de samedi à Bruxelles, auprès de son oncle, le duc d'Aumale. Il est rentré hier à Paris.

Dimanche, pendant toute la journée, les

visiteurs se sont succédé chez M. Ed. Boucher, rue de Varenne, pour s'inscrire sur les trois registres destinés à Monsieur le Comte de Paris, à Madame la Comtesse de Paris et à M^r le duc d'Aumale. Les registres se sont rapidement couverts de signatures, ainsi que chez M^r le duc de Nemours et M^r le duc de Chartres.

Le Jubilé du Pape

On télégraphie de Rome, 2 janvier :

« La cérémonie de la messe pontificale accomplie hier à Saint-Pierre a offert un caractère grandiose vraiment indescriptible.

« Quarante mille personnes y assistaient.

« Autour du Pape se groupaient quarante-six cardinaux ; deux cents évêques, dont vingt-quatre évêques français ; les membres du corps diplomatique et de la noblesse romaine, au grand complet.

« Le coup d'œil de la basilique était incomparable ; l'émotion générale et profonde.

« Acclamé, à l'arrivée et à la sortie de la basilique, avec un enthousiasme extraordinaire, le Pape paraissait très ému.

« À quatre heures, le Te Deum a été chanté solennellement à Saint-Jean de Latran. L'assistance se composait du Sacré Collège, des membres du corps diplomatique et d'une foule immense.

« Le soir, brillantes illuminations par toute la ville.

« Ce matin, les journaux libéraux eux-mêmes constatent la grandeur de cette manifestation et confessent leur émotion. »

La Gazette de France a reçu de Rome la dépêche particulière suivante :

« Le duc Torlonia, maire de Rome, est révoqué par Humbert I^{er}, pour avoir présenté ses hommages, au nom de la municipalité, au Pape. »

On télégraphie de Rome, 2 janvier, au National :

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

XIII

Un matin de la première quinzaine d'août, l'avant-veille de son départ pour le bord de la mer, M^{lle} Abril était descendue au jardin. Assise sur un banc, derrière un épais rideau d'arbustes élevés, elle se livrait aux séductions de la rêverie, lorsqu'elle entendit son nom prononcé par le jardinier : celui-ci, arrêté à dix pas, coupait des roses, destinées aux vases du salon ; une femme de chambre l'aidait dans cette occupation.

« Je puis vous assurer, monsieur Germain, la vérité de la chose, disait la camériste, je le tiens de Justine, qui nous vient de l'usine, comme vous savez. Il en était si fou que tout le monde en parlait... Il paraît même qu'il avait voulu la loger comme une princesse, mais elle est restée chez le directeur.

« Et comment recevait-elle ses avances ?

« On ne sait ; jamais personne n'a pu la prendre en défaut. Pourtant les ouvriers ne cherchaient que l'occasion, je vous en réponds, car

elle se montrait, avec eux, fière et silencieuse.

« Pauvre mademoiselle Madeleine, qui prend les visites pour elle ! continua l'interlocuteur de la gentille soubrette.

« Ma maîtresse est pourtant autrement belle que cette Alsacienne, accentua la jeune fille ; oh ! les vilains hommes !

« C'est si drôle le cœur, mademoiselle Fanoy. Tenez, ajoutez le galant jardinier, voici pour vous ; une rose capable de faire concurrence à vos joues.

« Voyez-vous, le vilain flatteur... Merci. Ah ! la cloche du déjeuner, je me sauve.

« Madeleine avait affreusement pâli, elle porta la main à son cœur et resta quelques instants immobile... Mais M^{lle} Abril était aussi vaillante que fière, elle reprit son empire sur elle-même et se dirigea vers la maison par un chemin opposé.

« Comme tu es pâle, lui dit sa mère, lorsqu'elle passa le seuil de la salle à manger.

« L'épreuve un grand mal de tête, répondit la jeune fille.

« Elle ne mentait pas, car les pensées qui s'agitaient d'une manière confuse dans son cerveau la faisaient beaucoup souffrir, même physiquement.

« Tu ferais mieux de monter dans ta chambre, on te portera une tasse de thé.

« Tu as raison, mère, répondit-elle en l'embrassant.

Une fois seule, Madeleine se laissa tomber sur

un siège : la douleur, l'indignation, la suffoquaient... Et pourtant, l'indignation contre qui ? Il ne lui avait jamais fait la moindre déclaration... Pourquoi Mina n'aurait-elle pas le droit d'aimer et d'être aimée ? Ne lui était-elle pas supérieure à tous égards ?

« Madeleine se trompait : sa beauté, plus régulière, plus frappante que celle de Mina, son intelligence, aussi vive, aussi cultivée, et surtout son caractère égal et sûr de lui, auraient dû lui assurer l'avantage. Mina, moins belle, violente et impressionnable à l'excès, possédait une mobilité de physionomie d'un grand attrait. Sous le coup d'une pensée, d'une émotion, celle-ci se revêtait d'un charme indicible. De plus, depuis qu'une vision sublime la hantait, la jeune fille avait, de temps à autre, des transfigurations subites, d'un éclat incomparable.

« Le contraste entre sa personne et son humble position avait d'abord attiré l'attention de M. Kerven, patriote, homme de goût ; l'attitude sérieuse et digne de l'exilée de l'Alsace avait ensuite provoqué son intérêt, puis enfin, l'amour était venu... Comme le disait, avec raison, M. Germain : « C'est si drôle le cœur. »

« Plusieurs indices, non remarqués au moment, revenaient à l'esprit de Madeleine... Pourtant, elle aussi, se sentait digne de l'affection d'un cœur généreux... Quelle angoisse elle éprouvait !

Se voir ainsi foulée aux pieds... Pourquoi n'avait-elle pas mieux gardé son cœur ? Elle, si réservée, si indépendante ! Oh ! le reprendre, mon Dieu, le reprendre, voilà ce qu'il fallait faire.

« La jeune fille se mit à marcher d'un pas vif, pour empêcher les sanglots de sortir et apaiser la fièvre qui commençait à battre ses tempes ; elle le savait : sa mère allait venir, Madeleine ne voulait ni l'inquiéter, ni trahir son secret.

« Tout le jour, la migraine lui servit de refuge, mais le soir elle voulait descendre à l'heure de la leçon. Malgré son énergie, M^{lle} Abril ne put recevoir Mina avec son élan habituel ; alors cette dernière, dont le chagrin avait singulièrement développé la puissance d'intuition, devina une angoisse cachée.

« Au début des réunions du soir, la présence de M. Kerven l'avait d'abord inquiétée ; bientôt, rassurée par la contenance du jeune homme, elle avait cru à la fin d'un caprice, en face de la charmante fille que l'opinion publique désignait comme la fiancée du manufacturier ; mais l'attitude nouvelle de Madeleine la mit en éveil, et le soir, sans s'en douter, l'avaient soumise à un double examen. Si M^{lle} Abril, armée de perspicacité féminine et jalouse, put se convaincre, avec amertume, que les domestiques ne se trompaient pas, de son côté, Mina ne se méprit pas, elle aussi, plus longtemps sur les véritables sentiments

« La révocation du prince Torlonia, maire de Rome, cause une grande excitation. Elle va être suivie de la démission du Conseil municipal. Elle serait, m'assure-t-on, le signal d'une rupture complète entre l'Eglise et l'Etat. »

Les journaux italiens, même ceux qui répudient toute idée de « conciliation », désapprouvent hautement l'attitude du président du Conseil, qui vient de révoquer le syndic de Rome qui a eu l'audace de transmettre au Pape un respectueux hommage. Les sentiments unitaires du duc Torlonia ne l'ont pas préservé d'une révocation.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

C'est jeudi prochain 5 janvier, on le sait, qu'ont lieu les élections pour le renouvellement triennal du Sénat. Voici le tableau du nombre des électeurs sénatoriaux dans les départements où ce renouvellement a lieu, tel qu'il résulte de la loi du 9 décembre 1884 :

	Nombre actuel des électeurs	Nombre ancien des électeurs
Garonne (Haute-)	1.012	672
Gers	791	539
Gironde	1.275	671
Hérault	816	423
Ille-et-Vilaine	1.153	457
Indre	617	306
Indre-et-Loire	656	339
Isère	1.253	660
Jura	380	659
Landes	712	396
Loir-et-Cher	626	349
Loire	942	384
Loire (Haute-)	703	328
Loire-Inférieure	1.001	319
Loiret	773	422
Lot	699	385
Lot-et-Garonne	773	402
Lozère	395	250
Maine-et-Loire	983	463
Manche	1.247	749
Marne	1.000	743
Marne (Haute-)	779	609
Mayenne	690	334
Meurthe-et-Moselle	955	663
Meuse	865	653
Morbihan	952	329
Nièvre	753	374
Nord	2.302	812
Oise	1.103	780

Il faut ajouter à cette liste le département des Hautes-Alpes, qui, bien que n'étant pas soumis au renouvellement, devra élire, à la même date, un sénateur en remplacement de M. Guiffrey, décédé. Dans ce département, le collège électoral, qui comprenait 245 membres avec l'ancienne loi, en comprend aujourd'hui 361.

Sur les 80 sénateurs soumis au renouvellement, 22 ont été nommés depuis janvier 1885, c'est-à-dire élus par le corps électoral plus étendu. Ce sont MM. Féral (Haute-Garonne), de Fezensac (Gers), Caduc et Lavertujon (Gironde), amiral Véron (Ille-et-Vilaine), Couturier et Marion (Isère), de Cès Caupenne (Landes), Brossard et Madinier (Loire), Decroix et Guibourd (Loire-Inférieure), Laporte (Lot-et-Garonne), Blevier (Maine-et-Loire), Sebire (Manche), Diancourt (Marne), Danhe-Bernardin (Haute-Marne), Volland (Meurthe-et-Moselle), De-

du jeune associé.

Un rien achève d'éclaircir la situation; pendant la soirée, au moment où M^{lle} Abril accompagnait Mina, une page de chant s'échappa des mains de la cantatrice. M. Kerven, à demi caché dans l'ombre, se précipita à sa recherche; le feuillet ayant glissé sous un meuble, il dut s'agenouiller pour le saisir, et ce fut dans cette posture qu'il le rendit à M^{lle} Klarz. La glace renvoya à Madeleine l'expression tendre et souriante du regard du jeune homme; aussi, malgré son courage, la pauvre enfant laissa glisser une larme qui tomba brûlante sur les lèvres d'ivoire, mais plus brûlante encore sur le cœur généreux de la fille d'Alsace.

Quelques jours s'écoulèrent; malgré les plus vaillants efforts, Madeleine ne reprenait ni sa verve, ni sa gaieté ordinaires; sa mère s'en émut. A ses pressantes questions, la jeune fille répondit par des réponses évasives et des sourires contraints. Enfin, comme il arrive souvent, un mot, entendu en passant, mit M^{lle} Abril sur la voie. Ayant fait part à son mari de ses craintes, celui-ci n'y vit d'abord que des bavardages de femmes.

— Mais Madeleine souffre! s'écria la mère. Madeleine souffrait, c'était autre chose. Une heure après, le manufacturier arrivait à l'usine et interrogeait carrément M. Humphrey sur la valeur de ces bruits. Ce dernier répondit avec franchise, tout en appuyant sur la délicatesse de

velle et Boulanger (Meuse), Girard et Fiévet (Nord).

Les 58 autres ont été nommés par le collège électoral restreint.

M. RANC ET M. GRÉVY

M. Ranc entend imposer le respect de l'ex-Président, par l'exil même.

Le fidèle soldat de la Commune écrit :

« Il reste la lettre du duc d'Aumale, » cette lettre qui constitue une offense GRAVE » au premier magistrat de la République, un » outrage au gouvernement républicain. » Qu'il RETIRE SA LETTRE!

» RANC. »

La lettre du duc d'Aumale était un « outrage », paraît-il.

On va voir ce qui n'est pas considéré comme un « outrage » pour le premier magistrat de la République.

Nous ne pouvons tout citer, nous prenons au hasard dans la presse républicaine, exigeant l'expulsion pour cause de moralité publique du magistrat pour lequel M. Ranc a conservé l'expression de la plus parfaite considération.

Le XIX^e Siècle : « Ce que le pays veut au ministère, ce qu'il veut à l'Élysée, ce sont d'honnêtes gens. »

La Lanterne : « Quant à se maintenir à l'Élysée malgré le cri de l'opinion publique, il serait puéril d'y songer. »

Le Parti national : « L'avenir exige également que le personnel gouvernemental soit un peu renouvelé. Il y a une foule d'hommes qui gravitent autour de M. Grévy, qui sont aussi usés que lui. »

Le Voltaire : « Au nom de la morale publique, M. Grévy doit se démettre. »

Le Paris : « Cette présidence, commencée par l'intrigue, continuée par la duplicité, se termine par une faillite morale. »

L'Estafette : « Régime de corruption... de mercantilisme... dont la honte rejailit sur le Président de la République. »

La Lanterne : « M. Grévy a laissé la honte et le déshonneur s'introduire dans l'Élysée. »

Le Petit Parisien : « Le pays regarde l'aveuglement sénile de M. Grévy comme une complicité morale. »

La Lanterne : « Tout a été acheté parce que tout était à vendre. »

La Petite République : « A bas Pétaud ! »

Le XIX^e Siècle : « Le chef de cette étonnante famille est irrévocablement atteint dans sa considération. »

L'Intransigeant : « M. Grévy est un Président excommunié civilement. Il n'a plus ni autorité, ni prestige, et tout le monde s'éloigne de lui comme d'un pestiféré. »

Et dire que le duc d'Aumale, le premier général que possède l'Armée Française, paie de l'exil les quelques mots de protestation adressés au beau-père de celui en faveur duquel la magistrature épurée a rendu un arrêt de non-lieu, à jamais célèbre.

On voit qu'il y a outrage et outrage.

M^{lle} Klarz et la réserve de l'associé.

M. Abril le remercia sans faire aucune remarque et s'en retourna fort soucieux. Kerven lui convenait pour gendre, sous tous rapports; mais, que pouvait-il faire? Jamais ce dernier ne lui avait fait la plus légère ouverture... Cependant, il était furieux contre lui: sa fille adorée, sa royale Madeleine, dédaignée pour une obscure maîtresse de musique, leur ex-ouvrière!

— Eh bien? lui dit avec anxiété la mère.

— Eh bien! c'est vrai. Malgré les circonlocutions d'Humphrey, il est facile de reconnaître que le goût de Kerven pour l'Alsacienne est le secret de polichinelle. Aussi, continua-t-il en marchant d'un pas saccadé, vous vous êtes enflammées toutes deux, à propos de cette virtuose, avec une folie insigne.

— Elle a tant de talent, murmura la pauvre M^{lle} Abril, et Madeleine se montrait si heureuse de ses leçons!

Un pénible silence régna dans l'appartement.

— Ah! s'il fait souffrir ma fille, malheur à lui! s'écria le père...

Puis, s'arrêtant soudain :

— Il faut d'abord se débarrasser de cette femme.

(A suivre.)

LE FROID ET LA NEIGE

Dans la région du Centre et de l'Ouest, la température a commencé à s'adoucir pendant l'après-midi du 1^{er} janvier, et hier nous étions en plein dégel.

Hier soir, après une légère pluie et des bourrasques, le temps s'est éclairci, et une assez forte gelée a fait disparaître la boue.

Il est à désirer que le dégel se fasse sérieusement sentir, car partout, surtout pendant cinq jours, le froid a été extraordinaire.

La Provence a été particulièrement éprouvée. A Arles, le Rhône s'est entièrement pris. A Salon, le thermomètre est descendu à 16 degrés. A Roquesmaure, à Apt, à Orange, à Carpentras, etc., où les habitations ne sont pas aménagées pour un hiver rigoureux, on a beaucoup souffert du froid.

A Draguignan, il a fait 20 degrés au-dessous de zéro l...

A Avignon, deux individus sont morts de froid pendant la nuit, l'un dans une chambre, l'autre dans une baraque en bois. Cette nuit-là, il y avait eu 8 degrés de froid dans les maisons insuffisamment chauffées.

On signale également un charretier mort de froid à Châteauneuf-de-Cadagne (Vaucluse).

A Barcelonnette (Basses-Alpes), on a constaté une température de 25 degrés.

A Nice, il est tombé de la neige plusieurs jours de suite. Les rosiers et les oranges ont gelé.

A Cannes, à Antibes, à Grasse, au golfe de Juan, roses et fleurs d'orange ont également été détruites par la gelée. Les plantes gèlent dans les serres. Les pertes des horticulteurs s'élèveront à plusieurs millions.

Dans l'Est, même température. La circulation des trains a été entravée à Besançon, à Morteau, à Pontarlier, à Mesnay-Arbois, à Belfort, etc. Dans la plaine de Belfort, il y a plus de 80 centimètres de neige.

A Lyon, la Saône et le Rhône charrient d'énormes glaçons.

En Algérie, il est tombé beaucoup de neige, notamment à Miliamah et à Médéah. Dans la plupart des campagnes, les ruisseaux sont gelés.

Rome, 2 janvier. — Un train de pèlerins se rendant à Rome a été arrêté à Bologne par des trombes de neige.

Sur toutes les lignes on a modifié ou suspendu les services des trains.

A Perme, les fils télégraphiques se sont rompus sous le poids de la neige.

A Venise, où il a beaucoup neigé, plusieurs lagunes ont été congelées.

Rome, 2 janvier. — Par suite des neiges, un train a été le 31 décembre bloqué dans la gare de Morrovalle.

Les voyageurs ont couché dans les wagons.

Berlin, 2 janvier. — La circulation des trains a été interrompue pendant près de deux jours sur la ligne de Breslau.

La navigation du Rhin a été arrêtée sur plusieurs points.

Genève, 2 janvier. — Le froid a été des plus intenses à Zurich et à Lausanne, à la Chaud-de-Fonds, etc., et il est tombé sur toute la Suisse une incroyable quantité de neige.

Le Roman d'un parvenu

A TOUS HASARDS. — CONDAMNÉ A MORT. — UNE RENCONTRE AU BAGNE. — RICHE A MILLIONS.

Le *Courier des Etats-Unis* annonce la prochaine arrivée à New-York d'un des hommes les plus riches de la Californie, M. Edward Harrison, dont la vie n'a été qu'un long roman des plus dramatiques.

Fils d'un tailleur de New-York, Edward Harrison, en 1865, alors qu'il était âgé de dix-huit ans, a déserté le toit paternel pour aller chercher fortune dans le Sud. Étant arrivé à la Nouvelle-Orléans, le jeune aventurier s'est bientôt trouvé sans ressources, au milieu de cette ville que la guerre de sécession venait de ruiner et a dû se résoudre à aller travailler dans une plantation pour gagner sa vie. Harrison est resté quatre ans dans cette plantation et est parvenu à force de travail et d'économie à amasser une somme de 800 dollars.

En 1870, le jeune aventurier est parti pour la Californie, a fait la connaissance, à Sacramento, d'un nommé James Lawson,

ayant aussi quelque argent et avec lequel il a fondé une maison de commission dans cette ville. La maison n'a pas tardé à prospérer : mais, un jour, Harrison a découvert que son associé le trompait et s'est séparé de lui, après de violentes querelles.

Chacun d'eux s'est alors établi séparément et les deux associés sont devenus des ennemis mortels et se sont fait une concurrence acharnée. De plus, chacun d'eux avait déclaré qu'il tuerait l'autre à la première occasion.

Or, un soir, à la tombée de la nuit, Lawson était tué d'un coup de revolver dans la rue, devant le bureau même de Harrison. Celui-ci, qui était alors occupé à faire sa correspondance, ayant entendu la détonation, est sorti pour voir ce qui était arrivé, emportant son revolver à la main.

Surpris, un revolver à la main, auprès du cadavre de son rival, Harrison fut arrêté et condamné à mort, après un procès qui fit sensation à Sacramento. Il réussit pourtant à faire casser ce premier jugement, pour vices de forme, mais il fut poursuivi de nouveau et condamné définitivement cette fois aux travaux forcés à perpétuité.

Harrison était en prison depuis neuf ans, lorsqu'on apprit son innocence. Un malfaiteur du nom d'Eaton avait avoué, en effet, à son lit de mort, que c'était lui qui avait tué Lawson, pour le dévaliser, et qu'il s'était enfui sans avoir pu rien lui prendre en voyant Harrison un revolver à la main. A la suite de cette déclaration, appuyée de preuves irrécusables, l'infortuné Harrison fut enfin grâcié. Il était complètement ruiné.

Mais, pendant son séjour au pénitencier, Harrison avait fait la connaissance d'un mineur nommé Paddock, condamné comme lui aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir tué un de ses camarades. Or, Paddock, lorsque Harrison a quitté la prison, lui a indiqué une riche mine d'or qu'il avait justement découverte dans l'Idaho, quelque temps avant d'avoir été arrêté.

A peine sorti de prison, Harrison est parti pour l'Idaho, et, quelques mois après, il exploitait la mine que lui avait indiqué Paddock et qui se trouvait dans la région de Cœur d'Alène. M. Harrison s'est associé ensuite avec un capitaliste de San-Francisco et n'a pas tardé à devenir millionnaire. Il n'a cependant pas oublié Paddock, et, après de nombreuses et difficiles démarches, il a réussi à le faire gracier.

On dit que dans quelques jours Harrison sera de retour à New-York auprès de ses vieux parents qu'il n'a pas vus depuis vingt-deux ans.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 janvier.

Le marché de nos rentes a un peu repris et les cours clôturent en hausse sur le niveau de samedi : 3 0/0, 81.20; 4 1/2 0/0, 106.90.

En attendant le détachement du coupon de 30 francs, les actions du Crédit Foncier continuent à faire bonne contenance, nous le laissons à 1,406. Les diverses obligations sont l'objet de nombreuses demandes de la part de leur clientèle spéciale.

La Société Générale est immobile à 433.75. Les tendances sont bonnes et font présager un mouvement de hausse prochain.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent un niveau très actif et sont particulièrement recherchées par les petits capitalistes.

L'action de Panama est très ferme à 316. Les actionnaires sont convoqués en assemblée pour le 28 courant. L'assemblée doit recevoir communication du plan des travaux et des mesures à prendre pour effectuer l'ouverture du canal en 1890.

La Compagnie Transatlantique est à 528.75.

Le marché des chemins de fer est très limité et les opérations se bornent au comptant. Les obligations sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a donné l'ordre à tous les officiers du ministère et des états-majors d'être en tenue tous les jours jusqu'à midi.

Le général Legerot observe lui-même cette prescription, il préside toutes les Commissions en uniforme. Il voulait même aller à la Chambre dans cette tenue, mais ses collègues l'en ont dissuadé! En tous cas, on l'approuve beaucoup dans l'armée de sa tendance à « débourgeoiser » les officiers.

ÉCOLE DE TIR

Sur la proposition de la commission technique de la cavalerie, il vient d'être institué, dans toutes les écoles régionales de tir, un cours pratique à l'usage des officiers de cette arme.

Chaque régiment de cavalerie à l'intérieur (cuirassiers exceptés) enverra, tous les ans, à dater de 1888, un lieutenant suivre le cours pratique de tir, qui commencera le 15 mars et se terminera le 15 avril.

L'école du camp de Châlons recevra les élèves appartenant aux régiments dépendant des 1^{er}, 2^e, 3^e et 6^e corps d'armée.

L'école du Ruchard, ceux du gouvernement militaire de Paris, les 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e corps.

Quant aux officiers faisant partie des 7^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e régions, ils devront suivre les cours de l'école de la Valbonne.

Plusieurs journaux ont annoncé récemment que de nombreux officiers serbes sont partis pour Saint-Petersbourg, où ils vont parachever dans les rangs de l'armée russe leur éducation militaire. De même, nous apprenons que plusieurs officiers serbes sont arrivés en France, entre autres le fils du général Léchanine, et qu'ils vont être distribués dans des régiments en garnison aux environs de Paris; les chasseurs de Châteaudun et les dragons de Joigny recevront chacun un de ces officiers. Ils serviront à titre auxiliaire, avec le grade qu'ils ont dans l'armée serbe.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On rappelle à MM. les délégués et électeurs sénatoriaux que le scrutin sera ouvert, à la Préfecture, à Angers, jeudi 5 janvier, à 8 heures du matin, et sera clos à midi.

LES CANDIDATS SÉNATEURS RÉPUBLICAINS

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Samedi 31 décembre, dans une réunion d'électeurs républicains, qui a eu lieu, à Angers, salle Sainte-Hélène, on a décidé de présenter comme candidats sénateurs, pour l'élection du 5 janvier, M. Maillé, maire d'Angers; M. Combier, maire de Saumur, et M. Marie-Baudry, maire de Cholet, parce qu'ils sont maires des trois principales villes de Maine-et-Loire. Ces trois candidats sont recommandés aux électeurs par le bureau de la réunion savoir : MM. L.-A. Leroy, conseiller général; docteur Emery, conseiller général; Haran, conseiller général; Cointreau, secrétaire.

Malgré la recommandation de ces hommes illustres, MM. Maillé, Combier et Marie n'ont aucune chance d'être élus. »

LA TEMPÉRATURE. — Le dégel n'est pas venu aussi complet qu'on l'aurait souhaité : hier soir, le vent a soufflé en tempête. La nuit a été très claire, et une belle gelée blanche a recouvert les toits. Le soleil, dès ce matin, nous promet une belle journée; mais nous ne sommes qu'aux premières heures : espérons que l'après-midi sera splendide. Les glaçons en Loire ont beaucoup diminué. Le baromètre est à beau temps, et le vent est au sud-ouest.

SOUVENIR DE LA BANQUISE

On sait que, depuis l'hiver 1879-80, le froid n'avait pas sévi avec autant de rigueur que dans les derniers jours de décembre 1887 et jusqu'au 1^{er} janvier 1888.

Or, coïncidence singulière, après huit années écoulées, une nomination dans la Légion d'honneur, en date du 29 décembre 1887, nous rappelle l'époque de la fameuse banquise de Villebernier, qui attira tant de milliers d'étrangers à Saumur et sur les bords du fleuve de glace.

En effet, dans la liste des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur qui a paru avant-hier, 1^{er} janvier, nous remarquons le nom suivant :

« Service des poudres et salpêtres. — M. Dou (Paul), ingénieur de 2^e classe des poudres et salpêtres; 15 ans de services, 2 blessures reçues dans un service commandé; a été si-

gnalé, en 1880, pour son dévouement dans l'exécution de travaux de déblaiement de l'embâcle de la Loire, à Tours et à Saumur. Services exceptionnels. »

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Parmi les nominations d'officiers d'Académie qui viennent d'avoir lieu à l'occasion du jour de l'an, nous remarquons avec plaisir M^{me} Cavalier, maîtresse primaire au collège de garçons, à Saumur.

M^{lle} Piau est nommée institutrice titulaire au Coudray-Macouard, en remplacement de M^{lle} Hariaux, démissionnaire.

PROMOTION DANS LA GENDARMERIE

Par décret en date du 29 décembre 1887 :

M. Leroy (Eugène), maréchal des logis à cheval à la compagnie de Maine-et-Loire, à Saumur, a été promu au grade de sous-lieutenant à Bressuire (Deux-Sèvres), poste transformé en lieutenant.

LE PRIX DU PAIN. — Le prix du pain, qui avait déjà augmenté de 10 centimes par 6 kilos il y a quinze jours, a subi une nouvelle augmentation de 10 centimes le 4^{er} janvier. Ce sont de tristes étrennes.

EGLISE CONTRE EGLISE

L'Union de l'Ouest avait dit que les protestants d'Angers avaient, par privilège, célébré, dans la salle municipale de la Mairie, la fête de l'arbre de Noël par une soirée dramatique plutôt que religieuse. M. le pasteur Forget écrit, à ce sujet, au Patriote, pour distinguer entre protestants et protestants :

« L'arbre de Noël, donné dans la salle de la Mairie, réunissait non pas tous les protestants angevins, mais seulement parmi eux ceux qui acceptent le régime concordataire et desquels le pasteur est payé par le budget des cultes. Il existe, à Angers, une autre église protestante, qui, depuis vingt-neuf ans, pratique la séparation des Eglises et de l'Etat, et ne reçoit aucuns subsides provenant du budget de l'Etat. Cette dernière église est soutenue exclusivement par les dons de ses membres ou des églises professant les mêmes principes qu'elle. Cette église a donné, elle aussi, un Arbre de Noël aux enfants de ses membres. Cette fête a eu lieu, dimanche soir, dans la chapelle de la rue Toussaint, tandis que celle des protestants concordataires a eu lieu, samedi (et non dimanche, comme le dit votre journal) dans la salle de la Mairie.

« Si je vous demande de vouloir bien faire cette rectification, c'est que, monsieur le rédacteur, je ne désirerais à aucun prix qu'une confusion pût se faire dans quelques esprits, en pensant que M. Telliam, comique, ait pu prendre part, dans notre temple, à une fête que nous, protestants libres et professants, nous estimons être essentiellement et uniquement une fête religieuse et chrétienne dans le sens strict de ces mots. »

L'INCENDIE DE L'HOTEL-DIEU DE POITIERS

Dimanche, vers dix heures du matin, un violent incendie s'est déclaré à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, dans les combles du bâtiment de la salle Saint-Louis, affectée aux militaires de la garnison.

L'alarme donnée par les sœurs et par le concierge, on s'occupa aussitôt d'organiser les secours. En attendant l'arrivée des pompes, la première chose qu'on fit fut d'enlever les malades, au nombre de vingt-deux, et de les transporter dans une autre salle.

Pendant ce temps-là, M. le capitaine Lalance, du 33^e d'artillerie, qui demeure rue du Jardin-des-Plantes, ayant vu de la fenêtre de sa salle à manger les flammes s'échapper du bâtiment incendié, avait couru à l'Hôtel-Dieu. Là, suivi par un adjudant, il avait gagné la toiture et à coups de hache les deux courageux sauveteurs coupèrent le toit, de façon à empêcher le feu de se communiquer aux autres bâtiments.

Enfin, les pompes de la Porte-de-Paris, de la Mairie, conduites par les pompiers, et celle de la gare amenée par une équipe d'employés, arrivèrent sur le lieu du sinistre et furent mises en batterie sous la direction du capitaine des pompiers, M. Gras. Quatre autres pompes furent également amenées, et

l'on fut dès lors en mesure de combattre énergiquement le fléau. Des pompiers et des soldats du 20^e d'artillerie montèrent sur les toits et achevèrent l'œuvre de préservation commencée par le capitaine Lalance et l'adjudant, et bientôt le bâtiment incendié fut complètement isolé.

Des torrents d'eau inondèrent aussitôt la toiture en flammes, et au bout de deux heures tout danger avait disparu.

Tout le monde, pompiers, soldats et citoyens ont fait bravement leur devoir et ont redoublé de zèle dans cette triste circonstance. On remarquait, sur le lieu de l'incendie, M. le maire et ses deux adjoints, le général Zoëgers et son état-major, les colonels du 20^e et du 33^e d'artillerie; ainsi qu'un grand nombre d'officiers, le lieutenant-colonel de gendarmerie, M. le préfet, M. le procureur général, les commissaires de police et les sergents de ville.

Le feu a été causé par le tuyau d'un poêle communiquant à une cheminée de l'amphithéâtre, laquelle rejoint une autre cheminée plus grande. C'est à la jonction de ces deux cheminées que le feu a pris naissance, dans les combles.

Les pertes sont très importantes et sont couvertes par deux assurances, la Nationale et le Soleil. (Journal de la Vienne.)

FAITS DIVERS

COMMENT CHASSE M. CARNOT

Le Temps nous fait connaître comment le nouveau Président chasse :

« La direction des chasses de la Présidence rentre aujourd'hui dans le service de la maison militaire; son chef, M. le général Brugère, et le colonel Lichtenstein adressent les invitations et correspondent directement avec les inspecteurs des forêts pour déterminer les jours de chasses dont l'organisation et la responsabilité reviennent tout entières à ces fonctionnaires. Comme nous l'avons dit, à Marly le Président et ses invités arrivent en voiture et descendent à un petit kiosque construit sur la colline qui domine Rocquencourt.

« M. le Président de la République suit le layon du milieu dont la largeur est plus grande que celle des autres. L'Empereur, qui se servait de huit fusils, avait derrière lui une suite d'une vingtaine de personnes quand il cheminait dans ce layon.

« M. Carnot se contente de moins; il n'a qu'un fusil comme vous et moi et sa suite se compose uniquement d'un brigadier-garde qui lui passe ses cartouches. De temps en temps, l'inspecteur et son trompette se mettent également à marcher dans le layon présidentiel.

« Mais ils n'y restent jamais longtemps, leur présence étant réclamée tantôt à droite tantôt à gauche; car ce n'est pas chose aussi facile qu'on le croirait de faire correctement manœuvrer ce front de bandière. D'autres fois, c'est un curieux, que le Président doit donner *in petto* à tous les diables, quand cet importun l'empêche de tirer un gibier en arrière. »

UN ÉVÉNEMENT

Le VERMOT a-t-il paru ?

Voilà ce que depuis six semaines on entend dire dans toutes les librairies.

Où, le VERMOT a paru, il vient de nous arriver. En le parcourant, nous nous expliquons l'empressement du public à satisfaire la curiosité qu'inspire ce gros et intéressant Almanach : car le VERMOT, disons-le à ceux qui ne le connaissent pas encore, est l'ALMANACH VERMOT, qui, dès son apparition il y a trois ans, a été si bien accueilli de tous ceux qui ont pu en avoir. C'est un magnifique et très grand volume rempli de gravures; il contient à lui seul la matière de quarante almanachs au moins.

Voici du reste un aperçu des nombreuses divisions de ce précieux Almanach que nous appellerons le trésor des familles.

Le CALENDRIER ASTRONOMIQUE contient tout ce qui a rapport au temps, au soleil, à la lune; les pronostics, les marées, etc...

Le CALENDRIER RELIGIEUX contient la vie du saint ou de la sainte de chaque jour, les calendriers juif et mahométan.

Le CALENDRIER AGRICOLE est un guide complet pour tous les travaux des champs, des jardins, des vergers, des serres, etc...

Les Calendriers historiques, anecdotiques, récréatifs, amusants, drôlatiques, tintamaresques, etc... sont ceux qui attirent le plus l'attention; ils contiennent des souvenirs et des histoires souvent des plus amusants.

Ajoutons qu'il y a le dîner de famille, c'est-à-dire le menu et les recettes pour faire chaque jour une bonne cuisine bourgeoise simple et facile. Des ren-

seignements à profusion pour tous les besoins de la vie pratique, depuis le jour de la naissance d'un enfant jusqu'à sa mort.

La première partie de cette encyclopédie du ménage est consacrée aux grandes administrations de l'Etat : Présidence de la République, Chambres, Ministères, Préfectures, etc..., avec les portraits de nos principaux gouvernants, le Président, les Ministres, les Sénateurs, les Députés, les Princes français, etc., etc...

Il y a bien d'autres choses encore, mais c'en est déjà dix fois trop pour le prix, car notez que l'ALMANACH VERMOT, si considérable (il pèse un kilog.), ne se vend que 1 fr. 50 dans toutes les librairies.

Jubilé sacerdotal de Léon XIII

La Société de Propagande par la presse et par l'image vient de mettre en vente un très beau portrait en oléographie de S. S. Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Le Souverain Pontife est en buste, soutane blanche; à sa droite se trouve saint Pierre, en pied; à sa gauche, l'apôtre saint Paul, également en pied; au second plan du tableau on voit le futur Pape recevant la mitre, et un peu plus loin il reçoit le chapeau de cardinal des mains de Pie IX. Au bas du tableau se trouve l'église de Saint-Pierre de Rome, ayant d'un côté la Résurrection, de l'autre l'Assomption de la très sainte Vierge. Tous ces sujets forment comme autant de tableaux, ils sont disposés avec art et forment comme une auréole au sujet principal. L'ensemble est parfait et plaît à la fois aux yeux et au cœur. — Tous nos lecteurs voudront posséder ce précieux souvenir du jubilé du grand Pape Léon XIII. — Ce tableau est roulé soigneusement autour d'un cylindre et envoyé franco poste dans le monde entier : un seul tableau, prix 2 fr.; deux tableaux, 3 fr. 50 c.; quatre tableaux, 6 fr.

Adresser toutes les demandes à la Société de Propagande, rue de l'Estrapade, 15, Paris.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon, prévient MM. les actionnaires que l'Assemblée générale, tenue le 22 décembre dernier, a voté un dividende, de 25 francs par action contre la remise du coupon n° 5.

Ce coupon sera payable à partir du 15 janvier au siège social de la Compagnie et dans les agences de la Société Générale.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

La 99^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

Outre une carte où sont marquées les principales usines, trois gravures ornent le texte : elles représentent le quartier général de Napoléon I^{er} à Leipzig le 18 octobre 1813, un bourgeois de Saxe en grand costume et un juge avec un juré.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 3 janvier,

La Fée aux Roses, opéra-comique féerique en 3 actes et 10 tableaux, musique d'Halévy.

Jeudi 4 janvier,

La Fée aux Roses, opéra-comique en 3 actes.

ÉTRENNES. — Comme les années précédentes, M. DOUESNEL, EPICERIE CENTRALE, a mis en vente son grand assortiment de Bonbons fondants, Pralines Duchesse, Pralines Vanille, Chocolats Crème et Pralinés, etc., etc., à 1 fr. 80 le 1/2 kilo, que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, ainsi que ses Pralines à la rose à 90 c. le 1/2 kilo.

Crédit Lyonnais

Escompte. Recouvrements. Délivrance de chèques. Dépôt de fonds. Prêts sur Titres. Régularisations de Titres. Souscriptions.

Les bureaux sont actuellement 30, boulevard de Saumur, à Angers.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

